

**Grade d'avancement : Rédacteur principal de 1ère classe (0% - aucun poste à pourvoir)**

Identité	Age	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme ONEGLIA CELINE 24862 HEREPIAN HEREPIAN	42	Rédacteur principal 2 cl Catégorie B - Groupe hiérarchique 4 Temps complet Depuis le 18-11-2014 (anc. 9 A 1 M 13 J)	Titulaire (CNRACL) 5ème échelon Depuis le 30-01-2023	<del>Oui</del> / Non		01-01-2024
Doit être titulaire d'un examen professionnel <i>Pas d'examen pro</i>						

RÉPARTITION Rédacteur principal de 1ère classe			
Total	Hommes	Femmes	
1	0	1	

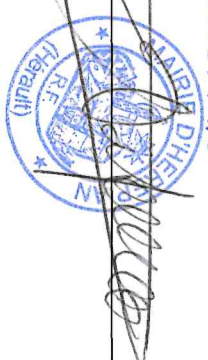
Examiné par la Commission Administrative Paritaire le :

Le président de la C.A.P.

Fait le : *19/10/11/2024* à *HEREPIAN*

L'Autorité Territoriale :

L'autorité Territoriale indique sa décision par OUI ou par NON.  
 Dans l'affirmative, elle mentionnera le rang de classement pour le grade de promotion ainsi que la date prévue dans la nomination. Ces éléments doivent être concordants dans la chronologie.  
 De nouvelles possibilités de promotion ne seront ouvertes que très faiblement.



**NOM DE LA COLLECTIVITE :**

**LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES**

**HEREPIAN**

**AVANCEMENT GRADE 2024**

**Grade d'avancement : Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (0% - aucun poste à pourvoir)**

Identité	Age	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme GELY CELINE 23539 HEREPIAN HEREPIAN	49	Adjoint administratif terr. Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps complet Depuis le 03-08-2019 (anc. 4 A 4 M 28 J)	Echelle C1 Titulaire (CNRACL) 7ème échelon Depuis le 09-04-2022	<del>Oui</del> / <del>Non</del>		01-01-2024
Doit être titulaire d'un examen professionnel						
Mme GELY CELINE 23539 HEREPIAN HEREPIAN	49	Adjoint administratif terr. Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps complet Depuis le 03-08-2019 (anc. 4 A 4 M 28 J)	Echelle C1 Titulaire (CNRACL) 7ème échelon Depuis le 09-04-2022	Oui / <del>Non</del>		01-01-2024

RÉPARTITION Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe			
Total	Hommes	Femmes	
1	0	1	

Examiné par la Commission Administrative Paritaire le :

Le président de la C.A.P.

Fait le : 19/01/2024 à HEREPIAN

L'Autorité Territoriale :



L'autorité Territoriale indique sa décision par OUI ou par NON.  
 Dans l'affirmative, elle mentionnera le rang de classement pour le grade de promotion ainsi que la date prévue dans la nomination. Ces éléments doivent être concordants dans la nomenclature.  
 De nouvelles possibilités de promotion ne seront ouvertes que très faiblement.

**NOM DE LA COLLECTIVITE :**

**LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES**

**HEREPIAN**

**AVANCEMENT GRADE 2024**

**Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe (0% - aucun poste à pourvoir)**

Identité	Age	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme BOSSA MARIE-ANGE 23540 HEREPIAN HEREPIAN	51	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps complet Depuis le 01-05-2013 (anc. 10 A 8 M)	Echelle CI Titulaire (CNRACL) 8ème échelon Depuis le 01-08-2023	Oui/Non		01-01-2024
Doit être titulaire d'un examen professionnel						
Mme BOSSA MARIE-ANGE 23540 HEREPIAN HEREPIAN	51	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps complet Depuis le 01-05-2013 (anc. 10 A 8 M)	Echelle CI Titulaire (CNRACL) 8ème échelon Depuis le 01-08-2023	Oui/Non		01-01-2024
Mme BOUISSET CAROLE 28781 HEREPIAN HEREPIAN	53	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps complet Depuis le 01-11-2019 (anc. 4 A 2 M)	Echelle CI Titulaire (CNRACL) 7ème échelon Depuis le 01-01-2022	Oui/Non		01-01-2024
Doit être titulaire d'un examen professionnel						
Mme CASSAN MARIE-LINE 19766 HEREPIAN HEREPIAN	65	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps non complet (moins d'un mi-temps) à 10.00 h Depuis le 01-05-2013 (anc. 6 A 1 M 4 J)	Echelle CI Titulaire (IRCANTEC) 7ème échelon Depuis le 01-01-2022	Oui/Non		01-01-2024
Doit être titulaire d'un examen professionnel						

Examiné par la Commission Administrative Paritaire le :

Le président de la C.A.P.

Fait le : 19/01/2024 à HEREPIAN  
L'Autorité Territoriale :

L'autorité Territoriale indique sa décision par OUI ou par NON.

Dans l'affirmative, elle mentionnera le rang de classement pour le grade de promotion ainsi que la date prévue dans la nomination. Ces éléments doivent être concordants dans la chronologie.

De nouvelles possibilités de promotion ne seront ouvertes que très faiblement.



**NOM DE LA COLLECTIVITE :**

**LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES**

**HEREPIAN**

**AVANCEMENT GRADE 2024**

**Grade d'avancement :** Adjoint technique territorial principal de 2ème classe (0% - aucun poste à pourvoir)

Identité	Age	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme CASSAN MARIE-LINE 19766 HEREPIAN HEREPIAN	65	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps non complet (moins d'un mi-temps) à 10.00 h Depuis le 01-05-2013 (anc. 6 A 1 M 4 J)	Echelle C1 Titulaire (IRCANTEC) 8ème échelon Depuis le 07-01-2024	Oui/ Non		07-01-2024
Doit être titulaire d'un examen professionnel						
M. FREMAUX ERIC 26072 HEREPIAN HEREPIAN	62	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps complet Depuis le 01-12-2016 (anc. 7 A 1 M)	Echelle C1 Titulaire (CNRACL) 10ème échelon Depuis le 02-01-2023	Oui/Non		01-01-2024
Doit être titulaire d'un examen professionnel						
M. FREMAUX ERIC 26072 HEREPIAN HEREPIAN	62	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps complet Depuis le 01-12-2016 (anc. 7 A 1 M)	Echelle C1 Titulaire (CNRACL) 10ème échelon Depuis le 02-01-2023	Oui / Non		01-12-2024
M. GRANIER SEBASTIEN 29565 HEREPIAN HEREPIAN	34	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps non complet (=>mi-temps <seuil CNRACL) à 24.00 h Depuis le 01-11-2019 (anc. 3 A 2 M)	Echelle C1 Titulaire (IRCANTEC) 6ème échelon Depuis le 01-01-2024	Oui/ Non		01-01-2024
Doit être titulaire d'un examen professionnel						

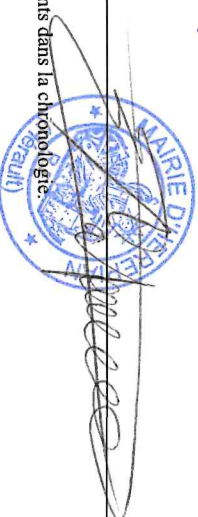
Examiné par la Commission Administrative Paritaire le :

Le président de la C.A.P.

Fait le : 19/01/2024 à HEREPIAN

L'Autorité Territoriale :

L'autorité Territoriale indique sa décision par OUI ou par NON.  
Dans l'affirmative, elle mentionnera le rang de classement pour le grade de promotion ainsi que la date prévue dans la nomination. Ces éléments doivent être concordants dans la chronologie.  
De nouvelles possibilités de promotion ne seront ouvertes que très faiblement.



Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe (0% - aucun poste à pourvoir)

Identité	Age	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
M. SALVADOR JORDAN 30259 HEREPIAN HEREPIAN	29	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps complet Depuis le 06-09-2021 (anc. 2 A 3 M 25 J)	Echelle C1 Titulaire (CNRACL) 4ème échelon Depuis le 22-08-2023	Oui/ Non		06-09-2024
Doit être titulaire d'un examen professionnel						
M. SALVADOR JORDAN 30259 HEREPIAN HEREPIAN	29	Adjoint technique territorial Catégorie C - Groupe hiérarchique 1 Temps complet Depuis le 06-09-2021 (anc. 2 A 3 M 25 J)	Echelle C1 Titulaire (CNRACL) 4ème échelon Depuis le 22-08-2023	Oui/ Non		06-09-2024
Doit être titulaire d'un examen professionnel <i>Par d'examen.</i>						

RÉPARTITION Adjoint technique territorial principal de 2ème classe			
Total	Hommes	Femmes	
7	3	4	

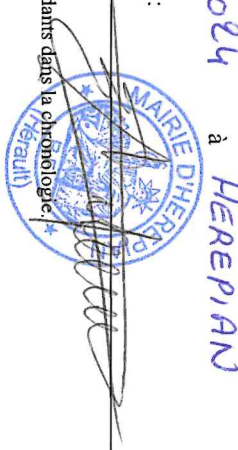
Examiné par la Commission Administrative Paritaire le :

Le président de la C.A.P.

Fait le : *19/10/2024* à *HEREPIAN*

L'Autorité Territoriale :

L'autorité Territoriale indique sa décision par OUI ou par NON.  
Dans l'affirmative, elle mentionnera le rang de classement pour le grade de promotion ainsi que la date prévue dans la nomination. Ces éléments doivent être concordants dans la chronologie.  
De nouvelles possibilités de promotion ne seront ouvertes que très faiblement.



**Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 1ère classe (0% - aucun poste à pourvoir)**

Identité	Age	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
M. GAILLARD MICHAEL 25390 HEREPIAN HEREPIAN	50	Adjoint technique pal 2 cl Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 13-06-2019 (anc. 4 A 6 M 18 J)	Echelle C2 Titulaire (CNRACL) 8ème échelon Depuis le 26-01-2023	Oui / <del>Non</del>		13-06-2024
Mme IRENEE FLORENCE 18414 HEREPIAN HEREPIAN	61	Adjoint technique pal 2 cl Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 01-10-2019 (anc. 4 A 3 M)	Echelle C2 Titulaire (CNRACL) 9ème échelon Depuis le 01-01-2022	Oui / Non		01-10-2024
Mme IRENEE FLORENCE 18414 HEREPIAN HEREPIAN	61	Adjoint technique pal 2 cl Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 01-10-2019 (anc. 4 A 3 M)	Echelle C2 Titulaire (CNRACL) 9ème échelon Depuis le 01-01-2022	Oui / <del>Non</del>		01-10-2024

**RÉPARTITION Adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Total	Hommes	Femmes
2	1	1

**RÉPARTITION GLOBALE**

Total	Hommes	Femmes
11	4	7

Examiné par la Commission Administrative Paritaire le :

Le président de la C.A.P.

Fait le : 19/06/2024 à HEREPIAN

L'Autorité Territoriale :



L'autorité Territoriale indique sa décision par OUI ou par NON.

Dans l'affirmative, elle mentionnera le rang de classement pour le grade de promotion ainsi que la date prévue dans la nomination. Ces éléments doivent être concordants dans la chronologie.

De nouvelles possibilités de promotion ne seront ouvertes que très faiblement.